

Appel à projets 2016 pour le repeuplement de l'anguille

Dossier de la rédaction de H2o
September 2016

L'appel à projets vise à susciter la réalisation d'un certain nombre de projets de repeuplement dans les différents bassins français pour les campagnes de pêche 2016-2017, dans un cadre technique et financier défini dans l'appel à projets.

Le plan national de gestion de l'anguille prévoit de mettre en œuvre un programme de repeuplement en France. Ce programme de repeuplement est destiné à la restauration de l'espèce anguille et doit, à terme, permettre d'aboutir à une quantité d'anguilles argentées retournant en mer qui atteigne au moins 40 % de celle des années antérieures à 1980. Le Ministère (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et direction de l'eau et de la biodiversité) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) soutiennent ce programme de repeuplement de l'anguille dans les différents bassins concernés par cette mesure initiée en février 2010. L'appel à projets vise à susciter des projets de repeuplement dans les unités de gestion de l'anguille suivantes : Artois-Picardie, Seine-Normandie, Bretagne, Loire, Garonne-Dordogne-Charente et Adour pour la campagne de pêche 2016-2017. La date limite de réponse est fixée au dimanche 11 septembre 2016 minuit.

À Appel à projets 2016